

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Étaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Stéphane BRULARD, José PEREIRA, Ronan LE GALL DU TERTRE, Anthony TORNIL

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame LAVOISÉ



La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame LAVOISÉ Fan a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 07 septembre 2023.

OBJET : Délibération pour les travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : AUNAY-SOUS-CRECY

Libellé : Grande rue. (Amélioration énergétique partie 3)

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

coût estimatif HT des travaux	Participation de l'État (Fonds Vert)		Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maitre d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité*	
	30%	3 000 €	20%	2 000 €	50%	5 000 €
10 000 €						

Délibération 30/2023

**au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **approuve** le plan de financement correspondant, la mise en œuvre de celui-ci restant subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert,
- **autorise** Monsieur le Maire a signé la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jacques RIVIERE

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 22/09/2023
Et affichage le 22/09/2023
AUNAY SOUS CRECY, 22/09/2023

